AUDIT MAISONNEUVE

« Association pour le développement de l'insertion socio-professionnelle »

(A D I S)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Déclarée le 30 octobre 1975 sous le numéro 7339 à la Préfecture du Puy-de-Dôme

19, RUE DES COUTILS
63118 CEBAZAT

SIREN : 305 187 932 – APE : 8810 C

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

6, rue de Journiat – ZAC Roc de Journiat – 63 122 CEYRAT – Tel : 04 73 16 58 03 – Port : 06 89 89 91 82
S.A.R.L. au capital de 150 000 € - 479 913 873 R.C.S. Clermont-Fd - Siret : 479 913 873 00028
TVA intra : FR22479913873 - E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

A l'Assemblée Générale de l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour le Développement de l'Insertion Socio-professionnelle relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 27 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CEYRAT, le 11 juin 2020,

Le Commissaire aux Comptes,

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 150 000 Euros
6 Rue de Journiat
63122 CEYRAT
Tél. : 04 73 16 58 03
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Augustin MAISONNEUVE
Gérant
SARL AUDIT MAISONNEUVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	10 273	9 489	784	63	720	NS
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	722 582	89 188	633 394	668 549	35 155-	5.26-
	Installations techniques Matériel et outillage	6 810	6 143	667		667	
	Autres immobilisations corporelles	407 115	260 343	146 772	137 189	9 583	6.99
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 000 000		2 000 000	2 000 000		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	873		873	826	47	5.69
	Total I	3 147 653	365 164	2 782 490	2 806 627	24 138-	0.86-
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	24 862		24 862	22 931	1 932	8.42
	Autres créances	298 449		298 449	315 423	16 974-	5.38-
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	1 001 708		1 001 708	937 915	63 792	6.80
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	1 717		1 717	2 863	1 145-	40.01-
	Total III	1 326 736		1 326 736	1 279 131	47 605	3.72
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 474 390	365 164	4 109 226	4 085 759	23 467	0.57

(1) Dont droit au bail
(2) Dont a moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	100 007	100 007		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	3 747 542	3 717 259	30 283	0.81
	Report à nouveau	11 586-	10 923-	663-	6.07-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	111 474	12 090	99 384	822.05
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	189 683-	172 152-	17 531-	10.18-
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		472	472-	100.00-
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	3 757 754	3 646 752	111 002	3.04
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques		40 000	40 000-	100.00-
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III		40 000	40 000-	100.00-
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	6 557		6 557	
	Emprunts et dettes financières divers		0	0-	100.00-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 556	132 670	65 114-	49.08-
	Dettes fiscales et sociales	272 404	260 442	11 962	4.59
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 024		2 024	
	Autres dettes	2 930	5 895	2 965-	50.29-
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	351 472	399 007	47 535-	11.91-
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 109 226	4 085 759	23 467	0.57

(1) Dont a plus d'un an — 351 472 — 399 007
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques — 6 557

COMPTE DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2019

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	317 139	298 708	18 431	6.17
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 615 764	1 599 829	15 935	1.00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	152 757	151 730	1 027	0.68
Collectes	485 500	451 816	33 683	7.46
Cotisations	340	350	10-	2.86-
Autres produits	484 783	482 667	2 117	0.44
Total I	3 056 283	2 985 100	71 183	2.38
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	966 927	1 002 309	35 382-	3.53-
Impôts, taxes et versements assimilés	97 285	83 307	13 978	16.78
Salaires et traitements	1 271 513	1 234 057	37 456	3.04
Charges sociales	516 506	552 334	35 827-	6.49-
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	69 840	66 621	3 219	4.83
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions		40 000	40 000-	100.00-
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	22	373	351-	94.13-
Total II	2 922 093	2 979 000	56 907-	1.91-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	134 189	6 099	128 090	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	3 660	2 380	1 280	53.80
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 660	2 380	1 280	53.80
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		46	46-	100.00-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		46	46-	100.00-
2. Résultat financier (V-VI)	3 660	2 334	1 326	56.84
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	137 849	8 433	129 416	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 465	2 250	3 215	142.85
Produits exceptionnels sur opérations en capital	472	1 164	692-	59.45-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	5 937	3 414	2 523	73.89
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32 312	243-	32 554	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	32 312	243-	32 554	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	26 375-	3 657	30 032-	821.25-
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	3 065 879	2 990 894	74 986	2.51
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 954 405	2 978 804	24 399-	0.82-
Solde intermédiaire	111 474	12 090	99 384	822.05
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	111 474	12 090	99 384	822.05

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 109 225.87 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 056 282.54 Euros et dégageant un excédent de 111 474.22 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires

L'Organisation Mondiale de la Santé a prononcé le 30 janvier 2020 l'état d'urgence sanitaire et déclaré le 11 mars 2020 que l'épidémie liée au coronavirus COVID-19 est devenue une pandémie. Cette pandémie n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation de notre association.
Au 27/03/2019, date d'arrêté des comptes, nous vous informons que l'activité de l'ESAT est à l'arrêt et que les autres activités sont fermées au public avec mis en place du télétravail. Les conséquences ne sont pas chiffrables à la date d'arrêté des comptes.
Par ailleurs, à la date d'arrêté des comptes, l'activité des sociétés du groupe est la suivante :
- ACTIV'ADIS : arrêt de la production
- PHARM'ADIS : pas arrêt de la production
- AGRADIS : activité majoritairement à l'arrêt
- INSER'ADIS : activité partiellement à l'arrêt
- ADIS SERVICES : activité majoritairement à l'arrêt

Les conséquences ne sont pas chiffrables à la date d'arrêté des comptes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général. **Conformément à l'arrêté du 22/12/2016, le plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux est appliqué depuis le 1/1/2017.**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. **Conformément à l'article 213-8 du PCG, l'association a retenu la méthode suivante : immobilisation des frais d'acquisition sur immobilisations corporelles.**

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Activité : aide à l'insertion des travailleurs handicapés

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	9 373		900
Constructions sur sol propre	722 582		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 761		742
Installations générales agencements aménagements divers	147 196		4 958
Matériel de transport	127 664		16 487
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	121 804		22 569
TOTAL	1 126 008		44 755
Autres participations	2 000 000		
Prêts, autres immobilisations financières	826		47
TOTAL	2 000 826		47
TOTAL GENERAL	3 136 207		45 702

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			10 273	10 273
Constructions sur sol propre			722 582	722 582
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		692	6 810	6 810
Installations générales agencements aménagements divers		2 795	149 359	149 359
Matériel de transport			144 152	144 152
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		30 768	113 605	113 605
TOTAL		34 256	1 136 507	1 136 507
Autres participations			2 000 000	2 000 000
Prêts, autres immobilisations financières			873	873
TOTAL			2 000 873	2 000 873
TOTAL GENERAL		34 256	3 147 653	3 147 653

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	9 310	179		9 489
Constructions sur sol propre	54 033	35 155		89 188
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 761	75	692	6 143
Installations générales agencements aménagements divers	26 614	18 357	2 795	42 176
Matériel de transport	127 017	3 779		130 796
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	105 845	12 294	30 768	87 371
TOTAL	320 270	69 660	34 256	355 675
TOTAL GENERAL	329 580	69 840	34 256	365 164

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	179				
Constructions sur sol propre	35 155				
Instal.techniques matériel outillage indus.	75				
Instal.générales agenc.aménag.divers	18 357				
Matériel de transport	3 779				
Matériel de bureau informatique mobilier	12 294				
TOTAL	69 660				
TOTAL GENERAL	69 840				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisons et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	100 007				100 007
Réserves :					
Autres réserves	3 717 259	30 283		0	3 747 542
Report à nouveau	10 923	663		0	11 586
RESULTAT DE L'EXERCICE	12 090	12 090		111 474	111 474
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Résultats sous contrôle de tiers	172 152	17 531		0	189 683
Subventions d'investissement	472			472	
Provisions réglementées					
TOTAL I	3 646 752	1		111 003	3 757 754

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	40 000		40 000		
TOTAL	40 000		40 000		
TOTAL GENERAL	40 000		40 000		
Dont dotations et reprises d'exploitation			40 000		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	873	873	
Autres créances clients	24 862	24 862	
Taxe sur la valeur ajoutée	235	235	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	15 182	15 182	
Divers état et autres collectivités publiques	261 376	261 376	
Groupe et associés	531	531	
Débiteurs divers	21 125	21 125	
Charges constatées d'avance	1 717	1 717	
TOTAL	325 902	325 902	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	6 557	6 557		
Fournisseurs et comptes rattachés	67 556	67 556		
Personnel et comptes rattachés	118 523	118 523		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	150 507	150 507		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 406	2 406		
Autres impôts taxes et assimilés	968	968		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 024	2 024		
Autres dettes	2 930	2 930		
TOTAL	351 472	351 472		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, y compris les frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Batiments	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	8 à 10 ans
Installations techniques	Linéaire et dégressif	5 ans
Matériels et outillages	Linéaire et dégressif	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Logiciel	Linéaire	1 an

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	280 344
Disponibilités	962
Total	281 306

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 175
Dettes fiscales et sociales	169 811
Total	179 986

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 717
Total	1 717

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		2 235 000
L'ADIS s'est portée caution solidaire à hauteur du principal, plus intérêts,commissions, frais et accessoires pour les sociétés du groupe :		
- PHARM'ADIS principal de :	50 000	
- AGRADIS principal de :	50 000	
- ACTIV'ADIS principal de :	1 935 000	
L'ADIS a accordé une garantie à première demande de paiement de 200000 euros au profit du bailleur des locaux sis 21r Frères Lumière	200 000	
Total (1)		2 235 000

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

La société a souscrit en 2005 un contrat collectif ayant pour objet la constitution d'un capital de fin de carrière selon la convention collective. Ce compte collectif est alimenté par des cotisations versées par la société.
Au 31 décembre 2019, la valeur disponible du fonds est de 134 699 euros .

L'engagement estimé sur les droits acquis s'élèvait au 31/12/2014 à 87578 euros.

AUDIT MAISONNEUVE

« Association pour le développement de l'insertion socio-professionnelle »

(A D I S)

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
Déclarée le 30 octobre 1975 sous le numéro 7339 à la Préfecture du Puy-de-Dôme

19, RUE DES COUTILS
63118 CEBAZAT

SIREN : 305 187 932 – APE : 8810 C

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
De l'exercice clos le 31/12/2019

6, rue de Journiat – ZAC Roc de Journiat – 63 122 CEYRAT – Tel : 04 73 16 58 03 – Port : 06 89 89 91 82
S.A.R.L. au capital de 150 000 € - 479 913 873 R.C.S. Clermont-Fd - Siret : 479 913 873 00028
TVA intra : FR22479913873 - E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Mesdames, Messieurs, les membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à CEYRAT, le 11 juin 2020,

Le Commissaire aux Comptes,

AUDIT MAISONNEUVE
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de RIOM
SARL au capital de 150 000 Euros
6, Rue de Journiat
63122 CEYRAT
Tél. : 04 73 16 58 03
E-mail : augustin.maisonneuve@wanadoo.fr

Augustin MAISONNEUVE
Gérant
SARL AUDIT MAISONNEUVE